

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

LE RÉVEIL

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

VOL. 1

MONTRÉAL, 27 OCTOBRE 1894

No. 8

SOMMAIRE :

LECTURES PORNOGRAPHIQUES, *Duroc*. — INDISCRETION OU OUBLI, *Ursus*. — LE PRÊT A INTÉRÊT, *Marco*. — L'ENFER, *Henri Roulland*. — L'ÉDUCATION DES ENFANTS, LES FILS DE FAMILLE, *Magister*. — RIEND'OUTISME, *Politique*. — PLUS FORT QU'À QUÉBEC. — APPEL TOUCHANT, *Catholique*. — OPÉRA FRANÇAIS. — L'ÉTAT ET L'ASSURANCE OUVRIÈRE, *Labor*. — PIERRE LAROUSSE, *Bibliographe*. — FEUILLETON : LA MAIN COUPÉE, (Suite), *Henri Rivière*.

LE RÉVEIL

Les conditions d'abonnement au RÉVEIL ne sont pas les conditions ordinaires des autres journaux. Nous livrons le journal à domicile (franco) à raison de 25 cts. par mois, payable au commencement de chaque mois. Tout ce que nous demandons au public est de voir le journal. Le prix dans les débits de journaux est 5 cts. par numéro.

Les abonnements en dehors de Montréal sont payables tous les quatre mois et d'avance. Nous enverrons un numéro échantillon gratuitement à tous ceux qui en feront la demande. Veuillez adresser vos lettres au

Directeur du RÉVEIL,

Boîte 1425, Montréal.

LECTURES PORNOGRAPHIQUES

Il vient de se rendre à Québec un jugement qui a fait un certain bruit, surtout à cause de sa nouveauté, non seulement dans le pays, mais encore dans le monde entier, sans doute.

Un libraire de cette ville a été condamné à six mois de prison pour avoir mis en vente des volumes de Zola et du Dr Garnier.

Cette condamnation a déjà fait couler beaucoup d'encre.

Certaines personnes y applaudissent à deux mains et voient là une vengeance éclatante pour la morale outragée, d'autres personnes moins excitables et prenant les choses plus froidement se demandent si vraiment la justice n'a pas outrepassé ses droits et si au lieu d'être vengeresse cette condamnation n'est pas simplement ridicule.

Pour notre part, sans aller aussi loin que ces dernières, nous nous contenterons de regretter que le châtiment nous semble démesurément impuissant et de le blâmer en conséquence.

Toute peine qui doit ne produire aucun effet réparateur est inutile, et par conséquent nuisible.

Le jugement rendu à Québec est-il de nature à empêcher la circulation de la littérature naturaliste de Zola ou médico-pornographique du Dr Garnier? Nous ne le croyons pas.

Desjardins, le libraire condamné a eu le tort de la franchise. S'il eût fait comme ses confrères de la librairie et dissimulé ses fruits défendus derrière des

paroissiens romains et des œuvres de Mgr de Ségur, il eût pu continuer de longues années encore ses opérations et même mourir marguillier de sa paroisse.

C'est ainsi que se font les sages affaires et que se fondent les bonnes maisons.

Notez en passant que nous ne voyons rien de mal à la dissimulation elle-même en ce cas. C'est seulement la binette du négociant et ses airs contrits qui nous agacent; c'est l'hypocrisie dont il fait preuve. Au lieu d'avouer franchement qu'il tient ce genre de livres mais qu'il ne les expose pas, afin de ne pas heurter un client indécis, il affecte un air précieux d'innocence méconnue et affirme gravement n'avoir jamais vu les livres en question dont il glisse sous le manteau les exemplaires les plus récents à sa clientèle usuelle.

Desjardins a eu le tort d'être agressif et de vouloir faire un *test case* qui ne lui a pas réussi. Mais on peut dire que le jugement ne réussira pas davantage à arrêter la vente des livres dangereux. Ce trafic s'est toujours fait et se fera toujours. La littérature immorale est un article d'exportation. C'est la clientèle étrangère qui enlève toutes les réimpressions de Zola et du Dr Garnier, les pires *rossignols* que l'on puisse trouver en librairie.

Comment se fait-il que ce soient là les livres qui sont le plus demandés en France par les librairies canadiennes, comme nous en sommes informés d'une façon précise par un libraire montréalais; c'est ce que nous ne pouvons comprendre.

Notre population est pourtant sous la coupe d'un clergé zélé et vigoureux, qui doit se tenir au courant des lectures de ses ouailles puisqu'il interdit bien les journaux qui attaquent son autorité? Serait-il juste de dire qu'il ne s'inquiète pas tout autant des œuvres qui pourraient porter atteinte à la morale? Nous ne commettrons pas cette injure; mais nous repétons ce que nous disions plus haut. Les faits sont là pour montrer que son influence et son autorité ont échoué lorsqu'il s'est agi d'arrêter la propagation de la pornographie.

La justice humaine parviendra-t-elle à ce résultat désirable. On nous permettra encore une fois d'en douter.

Eh non, le mal chez nous réside autre part et doit être combattu par d'autres moyens.

Le plus sûr moyen pour arrêter les progrès de ce mal dans la jeunesse, c'est l'éducation familiale. C'est dans la famille que la jeunesse prend le goût de la propriété morale; c'est par des soins incessants, par des conseils amicaux, par une surveillance sévère sans être tyrannique, par la bonhomie et la largeur des relations entre parents et enfants, par la gaieté du

foyer que l'on détourne l'enfant des lectures, des habitudes et des pensées mauvaises.

L'Évangile dit: A quoi bon gagner la richesse si l'on perd son âme?

Nous pouvons dire: à quoi bon se tuer pour laisser une fortune aux enfants s'ils n'ont ni morale ni conduite et s'ils sont destinés à la dépenser en orgies.

Malheureusement la lutte pour la vie est si âpre ici qu'elle laisse bien peu de loisirs, bien peu de temps pour s'occuper des enfants. On laisse ce soin aux directeurs spirituels qui peuvent avoir toutes les qualités mais qui n'ont ni le tact ni l'habitude du monde nécessaires pour bien remplir leur tâche.

Pourtant il est si facile avec un mot, un simple mot d'arrêter quelquefois le mal.

Voyons, me permettra-t-on deux conseils d'expérience:

Un monsieur, un ami que je rencontrais l'autre jour se plaignait du ton *intolérable* de la presse quotidienne des grossièretés qu'on y rencontrait.

— Voyez, me disait-il, j'ai été obligé de me désabonner à la P... parceque je ne pouvais pas la laisser lire à ma fille.

— Mais, lui répondis-je, croyez-vous que l'on fasse les journaux quotidiens pour les jeunes filles. Bien sûr, vous ne pouvez plus maintenant laisser lire le journal à votre fille, mais jamais vous n'auriez dû le lui laisser lire.

Le pauvre père fut suffoqué. Et pourtant voilà l'état d'âme de toutes les jeunes filles canadiennes. Ce sont elles qui attendent le journal avec le plus d'impatience. On arrive à l'heure du souper pour trouver aux quatre coins de la salle à manger les quatre filles de la maison se repassant quatre journaux différents.

Est-ce convenable, cela?

Quand on pense qu'en France, jamais une jeune fille ne lit un journal, que le père rapporte ses journaux et s'enferme dans son bureau pour les lire.

En France, on veille à ne pas envelopper un paquet dans du papier de journal, s'il doit être porté par une jeune fille ou un enfant, pour qu'il n'ait pas la tentation de lire.

Et, qu'on le remarque bien: je parle ici pour la province où la presse est autrement collet-monté qu'à Québec et à Montréal.

Le journal est pour la jeunesse un instrument de démoralisation pour l'excellente raison qu'il n'est pas fait pour la jeunesse mais pour l'âge mûr qui sait mettre à point les situations et en comprendre la vraie portée et la vraie signification.

Donc, premier conseil, ne laissez pas vos jeunes garçons et à plus forte raison vos filles mettre le nez dans vos journaux.

Deuxième conseil : ne donnez jamais trop d'argent à vos fils. Les mamans canadiennes sont démesurément faibles à cet égard ; elles mettent un amour-propre déplacé à voir leurs fils paraître plus riche que celui du voisin et elles les dépravent ainsi de leurs propres mains.

Regardez autour de vous quels tristes sujets sont nos fils de familles riches et, dites-vous bien que c'est la faute de la maman.

Et ici je ne perds pas de vue mon sujet : les lectures pornographiques.

Si un jeune homme n'avait que juste le nécessaire pour passer un dimanche convenable sans extravagances, il ne prendrait pas sur l'argent de ses menus plaisirs une piastre et demie ou deux piastres pour acheter du Zola ou du Garnier.

Il s'en garderait bien et préférerait économiser pour aller faire une excursion ou une promenade.

C'était le deuxième avis que j'avais à donner et je pense que s'ils étaient suivies à la lettre, ils donneraient un coup plus grave à la littérature pornographique et à la décadence morale du peuple que toutes les condamnations des Assises de Québec.

DUROC.

INDISCRETION VS OUBLI

On se rappelle que, l'an passé, l'*Inter-Océan*, la *Vérité*, le *Courrier du Canada*, la *Croix*, la *Minerve*, l'abbé Bruchési, M. McIntosh, les chers frères André et Pélerinus, renforcés du choc retentissant de tous les castors de la Province, proclamaient la superexcellence des études faites dans les établissements religieux de la province de Québec.

Pour étayer leurs proclamations, ils publiaient et faisaient publier que les écoles religieuses avaient conquis toutes les récompenses à l'exposition de Chicago.

A entendre ces loyaux personnages, on comprenait qu'aucune école laïque n'avait été jugée digne d'une mention.

Or, le hasard nous a laissé voir trois documents que nous avons copiés, à la hâte et en cachette. Nous les publions, au risque de chagriner la destinataire de ces lettres ; mais nous estimons que la proclamation de la vérité doit passer avant tout.

Voici ces trois documents :

CANADA

Département L. Arts libéraux. Exposant. Académie de Wm. Marchand.

Adresse, Montréal, Que.

Groupe 149, classe 861,

RÉCOMPENSE.

Grande collection méritoire de travaux de classes, dessins au crayon, peintures à l'huile sur soie, travaux en dentelle et à l'aiguille, exécutés avec beaucoup de soin.

Signé : J. L. SPALDING.

20 juillet, 1894.

WORLD'S COLUMBIAN COMMISSION

28 juillet, 1894.

Chère Madame,

J'ai envoyé aujourd'hui à l'hon. Commissaire représentant votre comté à l'exposition de Chicago, une copie officielle du prix qui vous a été décerné et qui sera porté en temps nécessaire sur le diplôme qui vous parviendra par la voie ordinaire.

Votre, JOHN BOYD CHACHER.

Président du comité exécutif des récompenses

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE

Ottawa, 11 août 1894.

Cher Monsieur,

Vous trouverez ci-inclus une copie du diplôme qui vous est accordé pour votre exposition à l'exposition de Chicago. Si vous trouvez quelque erreur dans votre nom, votre adresse ou autrement, veuillez m'en informer immédiatement car les autorités de l'exposition doivent faire les corrections avant de délivrer le diplôme.

Je dois vous prévenir toutefois que vous ne recevrez votre diplôme que dans quelques mois.

Votre, etc., J. S. LARKE.

Commissaire exécutif.

Les bruyantes trompettes du castorisme, qui ont sonné la charge des soixante-quinze médailles accordées aux maisons d'éducation de la Province n'en ont jamais montré autant.

URSUS.

LE PRÊT A INTÉRÊT

M. Tardivel prétend que le prêt à intérêt est mauvais en soi et qu'il n'est que toléré, et encore, par l'Eglise.

Nous connaissons bien des institutions religieuses, des prêtres, curés, vicaires, évêques et cardinaux qui se trouvent ainsi en opposition formelle aux doctrines des théologiens, les maîtres de M. Tardivel.

On dit même—espérons que c'est par pure calomnie—que la papauté ne serait pas tout à fait exempte d'erreur sur ce point.

Cela ne nous étonnerait pas du tout.

Des hommes qui ont refusé de donner audience à M. Tardivel ne peuvent qu'errer !

* * *

En tous cas, ceux qui ont prêté de l'argent à intérêt n'ont pas besoin de se hâter de le restituer sur le simple avis du pieux personnage.

S'il est au ciel des accommodements, il en est aussi avec les théories de M. Tardivel.

Avant que le propriétaire de la *Vérité* eût été poursuivi pour libelle et diffamation, la loi qui permettait de poursuivre ainsi sans donner caution pour le paiement des frais était, au dire du rédacteur de la *Vérité*, une loi juste et équitable et ceux qui voulaient la changer n'étaient que des misérables, cherchant à favoriser le chantage des journaux. A peine M. Tardivel a-t-il été forcé de plaider en appel que la face des choses a complètement changé ! La loi actuelle était déplorable, contraire à la justice et l'équité. Elle favorisait le chantage !

Elle était bonne en théorie — c'est-à-dire quand on l'appliquait aux autres. Mais en pratique — quand c'était M. Tardivel qui en subissait les répressions, elle était tout simplement barbare !

Donnez dix ou vingt mille dollars à M. Tardivel en capital, et vous verrez qu'il ne se fera pas faute de les placer à intérêt, le plus haut qu'il pourra obtenir.

La théorie du prêt sans intérêt ne vaudra plus rien en pratique.

Que diable, s'écrierait M. Tardivel, on voudrait que les écrivains catholiques se privent des intérêts qui leur permettent de combattre avec plus de liberté et de force les ennemis de l'Eglise et les erreurs du siècle ! Quand tout le monde sera pauvre, qui soutiendra les luttes de l'Eglise ; qui élèvera des temples au très Haut ?

Et ceux qui oseraient rappeler alors les doctrines du 13 octobre 1894, ne seraient rien autre chose que de misérables libéraux, qui ne sont contents que quand ils voient les serviteurs de Dieu en haillons, mendiant le pain de leurs enfants.

Aujourd'hui c'est la théorie.

Ames timides, attendez la pratique, et vous serez sauvées par le même M. Tardivel qui vous damne aujourd'hui !

* * *

M. Tardivel dit : " Nous le savons, l'Eglise reconnaît la légitimité de l'intérêt, en certains cas exceptionnels, mais l'intérêt *in se* a toujours été flétri par les esprits chrétiens les plus élevés." Et il cite :

Evangelie selon S. Mathieu, chapitre XXV, versets 26-27. " Mais son maître lui répondit, serviteur méchant et paresseux, vous saviez que je moissonne où je n'ai point semé et je ramasse où je n'ai rien répandu."

Ce qui veut dire :

Vous deviez donc mettre mon argent entre les mains des banquiers ; et à mon retour j'eusse retiré avec intérêt (!) ce qui est à moi.

* * *

M. Tardivel, de la *Vérité*, avait déjà découvert, à l'occasion de l'issue fatale de son procès avec M. Sauvage, que quelques-uns de ses principes " bons en théorie " ne valent rien " en pratique."

Une condamnation à " quatre cents écus " de dommages lui a fait lâcher la théorie pour la pratique.

Ecoutez plutôt l'histoire de sa concession, racontée par lui-même dans la *Vérité* du 14 juillet dernier :

" On a beau faire et beau dire, la presse est à la merci du premier individu insolvable.

.....
" Est-ce qu'il n'y a pas quelque chose à modifier dans notre procédure contre les journaux ? Est-ce qu'il ne faudrait pas exiger que lorsqu'on veut poursuivre un journaliste pour libelle, on commence par faire un dépôt ou donner un cautionnement afin de garantir les frais ?

" Nous le savons, il y a quelques années, M. Stephens a proposé à notre législature un bill dans ce sens. Nous le savons aussi, nous avons combattu ce projet avec la *Presse*, de Montréal, parce qu'avec elle nous estimions que les journalistes avaient assez de protection, et qu'exiger la garantie des frais serait encourager l'établissement de journaux de chantage qui s'attaqueraient à de pauvres gens qui seraient incapables de se défendre faute de pouvoir faire un dépôt ou de fournir un cautionnement. Cet inconvénient que nous trouvions au projet de loi de M. Stephens est peut-être plutôt *théorique* que *pratique*, tandis que l'inconvénient du système actuel est très réel."

En d'autres termes, M. Tardivel ne trouvait pas de mal à ce que la loi fût appliquée aux autres dans toute sa rigueur. Il redoutait trop le chantage.

Mais dès qu'on la lui applique à lui, halte là. Ça rentre dans le domaine pratique et il n'en est plus !

La doctrine : " Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez qu'on vous fit, " ne s'applique pas à ce dévot rédacteur, qui crierait encore contre le projet de loi de M. Stephens, s'il ne craignait le malheur douteux

et éloigné d'avoir à payer ses frais d'appel dans une cause qu'il n'a pas encore gagnée !

Nous nous étions toujours douté que les considérations pécuniaires pourraient bien entrer pour quelque chose dans sa ligne de conduite.

Nous en avons la preuve maintenant, que tous ses principes en matière de législation sur la presse se trouvent changés par la simple possibilité pour lui d'avoir à payer quelques douzaines d'écus.

Et il est fort probable qu'il trouve le moyen ingénieux de concilier la "farouche théorie" avec la "pratique," quand il dénonce tous ses compatriotes comme des hérétiques, des francs-maçons, etc., etc..

Si ça ne payait pas, ce serait pure théorie. Et il ferait le contraire si c'était plus pratique.

* * *

Ce monsieur Tardivel est le même homme qui prétend n'avoir jamais passé le chapeau et qui envoyait à ses lecteurs la lettre suivante qui nous a été communiquée par un des braves curés qui se sont saignés pour lui.

CONFIDENTIELLE.

QUÉBEC, le 6 Décembre 1890.

MONSIEUR,

Il y aura bientôt dix ans que la *Vérité* paraît chaque semaine et qu'elle s'est imposé l'obligation de rester tout à fait indépendante des partis politiques, distribuant la louange ou le blâme selon que l'intérêt public lui a paru l'exiger, sans acception de personnes. Pour atteindre ce but, il lui a fallu renoncer à toute aide qui eût pu enchaîner sa liberté et se priver de ce qui fait la principale source de revenu de la plupart des autres journaux : le patronage du gouvernement.

Mais à ce compte, vous le comprenez sans peine, il s'en faut de beaucoup que le journalisme soit une affaire payante et ce n'est pas sans de très grands sacrifices que la *Vérité* a pu fournir une aussi longue carrière. Le fait est, puisqu'il vaut toujours mieux dire les choses telles qu'elles sont, que, sans le dévouement inaltérable et la sympathie sincère d'un certain nombre de ses fidèles amis, il y a longtemps que la *Vérité* eût cessé de paraître et que son rédacteur eût cherché ailleurs un moyen plus prompt d'assurer l'avenir de sa famille. Il n'y a là, du reste, qu'une simple question de justice que le rédacteur de la *Vérité* s'est posée bien des fois, et dont il a peut-être eu tort de laisser, jusqu'ici, la solution à la discrétion de ses amis.

Quoiqu'il en soit, à la sollicitation pressante de plusieurs de ses meilleurs amis, la *Vérité* travaille, aujourd'hui, à s'organiser sur un pied tout nouveau et propre à assurer son existence pour de longues années encore. Mais pour cela il lui faut le nerf de la guerre et c'est dans le but de l'obtenir sans être à charge à personne que ces mêmes amis, réunis en comité, à Montréal, m'ont prié de vous adresser la présente lettre circulaire.

On a pensé qu'il n'est pas un abonné de la *Vérité*, comprenant bien l'importance d'avoir, dans cette pro-

vince, une presse tout à fait libre d'attaches politiques, qui ne veuille donner, avec plaisir, la somme de cinq piastres pour cet objet. L'on est, même, persuadé qu'un grand nombre voudront bien faire davantage. Il est entendu que la souscription demandée est un versement volontaire et ne sera pas appliquée au paiement d'abonnements ou d'arrérages, à moins que la demande n'en soit formulée dans la lettre d'envoi. Plusieurs de nos abonnés retardataires n'ont pas encore répondu à notre appel. Si parmi ces derniers, il s'en trouve quelques-uns pour qui ce don, tout modique qu'il est, serait une impossibilité, ils pourront encore contribuer à l'œuvre d'une manière très efficace en soldant immédiatement leurs arrérages.

De cette manière, il est à espérer que tous les abonnés de la *Vérité* pourront contribuer à son maintien, mais, pour être efficace, il faut bien le dire, l'aide donnée devra être immédiate.

M. le Dr L. E. Desjardins, 165 rue Bleury, Montréal, ayant été nommé trésorier du Comité sus-mentionné, c'est à lui que toute correspondance relative à la présente circulaire devra être adressée. Veuillez s'il vous plaît, vous servir, pour votre réponse, de l'enveloppe ci-incluse.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble serviteur,

J. P. TARDIVEL,

Rédacteur de la *Vérité*.

Voilà le saint homme; nous le recommandons aux prières du public.

MARCO

L'ENFER

Un ami du RÉVEIL—il en a beaucoup—me faisait remarquer que notre dernier numéro était passablement funèbre.

J'ai dû me ranger à son avis.

En effet, il y avait un article sur la *Mort* contenant une description générale de la *Danse Macabre* de Holbein; un article sur la *Moryue*, qui n'était pas de nature à éveiller des idées folâtres, et un article sur les *Diabes et diabesses*, capable de terroriser les imaginations ardentes.

Eh bien! Voyez de quel mauvais caractère je suis doté.

Au lieu de passer à un sujet bucolique qui ferait oublier ce qu'il y avait de lugubre dans le précédent numéro du RÉVEIL, voilà que je m'obstine, à cause de la remarque de notre ami, à rester dans la note terrible.

Cette petite histoire de *Diabes et diabesses*, ce recensement de la population infernale m'a induit en tentation d'explorer le Tartare et de faire un rapide historique du royaume des Enfers.

Je ne parlerai pas des lieux fantastiques où les dieux inexorables assouplissaient leurs colères par des supplices éternels. Chaque religion et chaque pays a eu son gouffre : l'Inde a eu *Patala* ; l'Égypte, *Amanthès* ; la Grèce, *Neotaru* ; les Mahométans ont la *Géhenne* et les Latins ont l'Enfer.

Tous les mythes de ces abîmes de douleur reposent sur une idée commune et se sont engendrés les uns les autres.

Je me garderai donc de me reporter aux descriptions de Wichnou, d'Osiris, de Polybe ou de Mahomet, je ne résumerai même pas le tableau que Virgile a fait de l'enfer païen visité par Enée ; je constaterai seulement que Virgile ne croyait pas un mot de ces fables sacerdotales. Dans le livre II de ses *Géorgiques*, il s'écrie : "Heureux celui qui a pu connaître les causes premières des choses, et qui a mis sous ses pieds toutes les vaines terreurs des mortels, le destin inexorable et les vains bruits de l'avare Achéron."

Remarquons aussi que Cicéron a dit : "Il n'y a plus de vieille femme qui croie réellement aux inepties du Tartare."

Polybe lui-même, l'historien avide de vérité, a écrit, un siècle et demi avant notre ère : "L'enfer est inutile aux sages, mais nécessaire à la foule insensée."

Aucun de ces vieux enfers n'était sérieux. Ils se sont démodés à la longue, et le christianisme, qui a tout régénéré, a dû en composer un réunissant toutes les perfections. St-Clément, un des premiers évêques de Rome, en a fait l'aveu ingénu dans les termes suivants : "Les châtimens réservés aux méchants après la mort et la peine du feu nous ont été enseignés par les poètes et les philosophes grecs, qui les tenaient eux-mêmes des Barbares."

Ces paroles pèchent contre l'orthodoxie ; mais Origène ne pêchait pas moins lorsqu'il affirmait que les peines infernales n'étaient pas éternelles et qu'il faisait partager son opinion à de nombreux adhérents. Mais Origène n'est pas un docteur populaire, et son opinion ne peut guère influencer les masses. Voyons alors ce que dit à ce sujet St-Augustin, le canoniste le plus répandu de la chrétienté : "*Il existe un enfer, mais avec des peines purement morales.*" De pareils sentiments devaient être réprouvés : ils l'ont été. L'Église les frappa d'hérésie et les théologiens décrivirent les supplices éternels d'un enfer éternel qu'ils placèrent, comme le Tartare, au centre de la terre.

St-Augustin vivait deux siècles trop tôt. A son époque, les apparitions infernales étaient inconnues. De là son opinion erronée sur le royaume de Satan. Mais dès le VIII^e siècle, le Diable, las de sa réclusion se révéla aux mortels. Et si je m'en rapporte à la préface du *Traité historique sur les apparitions, vi-*

sions, etc., dû à la science de l'abbé Lenglet-Dufresnoy, les révélations diaboliques commencèrent à se manifester à cette époque "afin d'engager les princes et les seigneurs à remplir leurs États d'abbayes et de monastères, et de leur faire entendre que, malgré leur impénitence finale, ils éviteraient par ce moyen d'être précipités dans l'enfer."

La mort de Charlemagne fut l'occasion de la première expérience de l'école nouvelle ; elle donna lieu aussi à l'octroi de la première prime spirituelle accordée aux largesses princières.

Écoutons le récit de la vision de Turpin ou Tilpin, archevêque de Reims, récit tiré du manuscrit No. 2447 de la Bibliothèque Nationale de Paris :

"Moi, Turpin, archevêque de Reims, étant à Vienne, en Dauphiné, après avoir chanté la messe dans la chapelle, comme j'étais seul pour réciter des psaumes, j'eus passer une grande troupe d'esprits malins. Je mis la tête à la fenêtre et je vis tant de démons qu'il n'était pas possible de les compter. Je les conjurai, au nom du créateur, de me dire où ils allaient. L'un d'eux, qui était moins grand que les autres, me répondit : "Nous allons nous saisir de l'âme de Charlemagne, qui sort de ce monde."

— "Allez, répondis-je à mon tour ; mais je vous conjure de repasser ici pour me rapporter ce que vous aurez fait." Bientôt j'entendis tous ces démons qui revenaient, et je les vis tristes, inquiets et chagrins.

Ils me déclarèrent que, à peine arrivés à leur rendez-vous, ils virent arriver l'archange Michel avec sa légion pour s'opposer à leur dessin, et que, au moment où ils voulaient se saisir de l'âme du roi, deux bienheureux sans tête, Saint Jacques de Galice et saint Denis de France, mirent dans le plateau d'une balance toutes les bonnes œuvres de Charlemagne, y firent entrer tous les bois, les pierres et les ornemens des églises construites par lui, et qu'eux-mêmes n'avaient pu rassembler assez de péchés et de maux pour faire contrepoids. Alors, les deux saint décapités les fustigèrent très fort. Par là, moi Turpin, je fus assuré que l'âme du roi mon maître avait été enlevée au ciel."

Turpin ou Tilpin était donc satisfait ; mais le moine Wettin, jugeant que Charlemagne n'avait pas suffisamment enrichi les monastères, opposa sa vision à celle de l'archevêque de Reims :

"Il a vu l'âme de ce grand prince dans le purgatoire, d'où elle ne devait être tirée qu'après un certain temps."

J'emprunte cette phrase à l'*Histoire universelle sacrée et profane* du R. P. Dom Calmet, t. II p. 279. S'il y a là un mensonge, que l'on ne me l'attribue pas.

Dans le même ouvrage, le révérend Wettin attaque ainsi la vision de Turpin :

"Cet archevêque, dit-il, mourut en 794 et Charles ne quitta ce monde qu'à la fin de janvier 814. Comment l'archevêque put-il assister à la mort du roi qu'il avait précédé de dix-neuf ans dans la tombe ?"

L'argument du bon religieux est irréfutable.

Plusieurs personnes privilégiées visitèrent les enfers. Un gros in-folio ne suffirait pas à l'étalage de ces relations étranges. Aussi vais-je me borner à résumer trois de ces voyages.

Au commencement du XIIe siècle, un moine anglais visita l'enfer sous la conduite de St-Nicolas. Pierre le vénérable a raconté ce voyage ; mais comme je n'ai pas son ouvrage sous les yeux, je vais traduire un passage de Dyonisius Cartus sur le même sujet, que j'emprunte à son livre *De Purgatorio et Inferno*, art. 47 :

Les deux voyageurs arrivèrent "à une plaine immense et ténébreuse, située dans les entrailles de la terre, coupée de ruisseaux de soufre bouillant, couverte de reptiles gigantesques, de bêtes hideuses, vomissant du feu par leurs naseaux. Leur voracité insatiable disputait les malheureux pêcheurs à la furie des démons qui les happaient avec des crochets de fer ardent, coupaient les uns par morceaux, enlevaient à d'autres la chair jusqu'aux os, et les jetaient tous dans des chaudières où ils se fondaient comme des métaux. Ces infortunés reprenaient ensuite leur première forme humaine pour subir de nouvelles tortures. Une transformation sans fin permet le renouvellement de supplices variés sans cesse par les démons exécuteurs des vengeances divines. Chacun de ces pêcheurs était tourmenté selon la nature de ses crimes. Assailli par des monstres énormes, paraissant de feu, dépassant en hideur tout ce que l'imagination peut concevoir de plus épouvantable, le sodomite, malgré sa résistance désespérée, était contraint de se joindre à eux et d'une manière conforme à ses anciens goûts dont les païens même et les gentils avaient horreur. Des prieurs de monastères expiaient, dans des brasiers, leur intolérance et leur hypocrisie ; des prêtres et des religieux impudiques expiaient aussi de grands crimes dans des fournaies ardentes.—A mon grand étonnement, dit le moine anglais, je reconnus entre les griffes des diables un évêque dont les reliques faisaient des miracles sur la terre."

J'ai atténué l'énergie de quelques adjectifs et supprimé une phrase ne pouvant s'écrire en français moderne. A cela près, la traduction est conforme au texte.

On trouve aussi dans l'*Histoire ecclésiastique* le récit d'une vision de l'enfer dont voici le passage le plus original :

Orderic Vital, prêtre à St-Evroul, en Normandie, raconte qu'un curé de sa connaissance, nommé Gauchelin, vit les supplices de l'enfer, "reconnut plusieurs de ses anciens voisins et les entendit se plaindre des tourments cruels qu'ils éprouvaient à cause de leurs péchés. Des femmes innombrables étaient montées à cheval sur des selles hérissées de clous enflammés. Le vent soulevait fréquemment ces malheureuses à la hauteur d'une coudée, et les faisait retomber sur des clous ardents ; horriblement tourmentées par les piqures et par les brûlures, elles vociféraient des imprécations et découvraient publiquement les péchés pour lesquels elles étaient condamnées."

Un bourgeois de Reims, nommé Berthold, fit aussi un voyage aux enfers, après avoir communiqué ; il y vit Charles-le-Chauve "étendu dans un borbier, rongé par les vers et tellement décharné qu'on pouvait compter ses ossements. Ce roi disait :

"Je suis ainsi tourmenté pour avoir donné des bénéfices à des courtisans et à des laïques, au lieu de les donner à des ecclésiastiques."

Cet aveu de Charles-le-Chauve fait dire à Denys le chartreux que "c'était un crime révoltant" et l'abbé Loup de Ferrières dit gravement que la ruine de la maison de Charlemagne a été causée par la même raison qui a fait damner Charles II.

Le bourgeois Berthold, continuant son infernal récit, dit qu'à côté du monarque criminel il vit : "quatre diables qui plongeaient alternativement dans une chaudière de paix bouillante et dans un puits d'eau glacée Jessé, évêque d'Orléans."

Saint Bonaventure et saint Antoine de Padoue sont très affirmatifs pour tout ce qui se rapporte au séjour des damnés ; ils ne parlent que de flammes inextinguibles, que de puanteurs insupportables, que d'ulcères, de teignes, de vermines hideuses, de soufre, de poix et de plomb en fusion, etc.

Le R. P. Bonhours, dans la *Journée du chrétien*, trace un effrayant tableau de la perpétuité des peines de l'enfer. Les supplices réservés à la défaillance humaine sont, selon le jésuite, tellement atroces, que l'on approuve le cri d'un écrivain catholique du XVIIe siècle : "Je pardonnerais à l'enfer d'être absurde, je ne lui pardonne pas d'être féroce."

Le croirait-on ? un théologien célèbre surnommé le *maître des sentences*, Pierre Lombard, qui fut évêque de Paris, trouve charmant le spectacle de l'enfer. Les élus, paraît-il, ont une autre jouissance que celle de contempler éternellement la face de Dieu.

"Ils s'avanceront, dit notre saint personnage, pour regarder les tourments des impies aux enfers et ils n'en seront point affligés ; au contraire,—en voyant les ineffables tourments des impies, ils remercieront Dieu du bienfait de la félicité céleste."

— Et maintenant que conclure ?

— Ah ! tout ce que vous voudrez ! J'ai bien une idée arrêtée sur la matière, mais la plus élémentaire prudence m'interdit le plaisir de la faire connaître.

HENRI ROULLAUD.

Nous prions nos abonnés qui n'ont pas reçu tous les numéros du RÉVEIL de nous en avertir, et nous leur servirons les numéros qui leur manquent.

L'ÉDUCATION DES ENFANTS

LES FILS DE FAMILLE

QUESTION — *Vaut-il mieux proportionner à leur fortune l'argent de poche des jeunes gens riches, ou vaut-il mieux les élever sur un pied d'égalité avec leurs camarades moins fortunés?* — UN TRÈS VIEUX.

La plupart des fils de famille élevés avec luxe et ayant souvent en perspective de colossales fortunes n'ont en effet, le plus souvent, pour leurs dépenses de "jeunes hommes" que des sommes dérisoires. Les parents qui prétendent éviter de cette façon les gaspillages et les tentations font simplement acte de mauvais politiques.

Lorsque le jeune homme est sérieux, élevé avec de bons principes, dans une famille intelligente et soucieuse de l'honneur des siens, il saura se conduire presque dès l'âge de raison et ne donnera pas dans les folies coûteuses, dans les dépenses inutiles; s'il est au contraire léger, élevé entre une mère frivole, un père coureur, dans un milieu de jeunes gommeux, par un précepteur qui ne s'intéresse guère à son élève, toutes précautions ne serviront à rien. Il gaspillera sottement dans de banales débauches l'argent qu'on lui donnera et celui qu'il soutirera.

Pour payer les fêtes où il s'embêtera, et des filles qui se moqueront de lui, pour "épater" les joueurs par des différences énormes, il aura recours à tous les trucs connus. Cela commencera par de petites "carottes" ordinaires, les usuriers viendront ensuite, puis les achats de bijoux qu'on ne paie pas et qu'on engage, les billets postdatés toujours, les traites fausses, quelquefois. Ces petites indélicatesses ne comptent pas... c'est pour faire "casquer" la famille un genre de chantage spécial.

Neuf fois sur dix les parents pourraient parer à cela en mettant leurs enfants en état de tenir leur rang dans le monde dès qu'ils ont l'âge d'y tenir un rang.

Traiter un jeune homme de dix-huit ans comme un collégien de quinze, auquel on donne 20 francs par mois pour s'acheter des gâteaux et des billes, c'est de la propre folie.

Puisque des noms ont été récemment prononcés au sujet d'un scandale qui a occupé tout Paris, il est permis de s'en servir encore tout au moins comme terme de comparaison. Eh bien! lorsqu'un jeune homme porte un des grands noms de France lorsqu'on ne lui a appris aucun métier, ouvert aucune carrière, lui servir une pension de cinq cents francs, même de mille francs par mois, c'est absolument dérisoire. Il est de toute évidence, qu'il ne peut, avec un pareil

revenu, faire figure dans aucune société, car, à cause de son nom, tout lui revient plus cher: ses maîtresses, ses dîners et jusqu'à ses amis.

L'expérience de la vie est difficile à acquérir dans de telles conditions, et il faut y regarder à deux fois avant de jeter la pierre à ceux qui, forcés de recourir aux expédients, perdent de vue la ligne droite.

A la vérité, les "fils de famille" ne vivent presque jamais de la vie de famille. Le père, la mère, souvent, donnent l'exemple d'une existence déréglée.

Le père?... Ses affaires, sa situation, les distractions ou les cercles l'accaparent.

La mère? Elle gaspille son esprit au lieu de l'employer à observer son fils, à étudier ses instincts afin de développer les bons et de combattre les mauvais.

De tout cela, on ne doit pas conclure qu'il faille donner aux jeunes gens des sommes considérables. Les forcer à compter, à limiter leurs désirs, leur enseigner l'économie, leur apprendre à administrer leurs petits revenus comme ils devront un jour administrer leur fortune, c'est la sagesse même.

Proportionner l'argent de poche à l'intelligence, à la raison, à l'âge et à la situation du jeune homme autant qu'à sa fortune.

MAGISTER.

N. de la R.—L'article qui précède était dans nos notes depuis quelque temps et donné à l'impression avant que notre premier article de *Duroc* fût écrit. On remarquera qu'il s'applique à la France et à un milieu qui n'a pas de parallèle ici. Nous l'avons cependant conservé parce que le fond et surtout la maxime finale sont d'une rigoureuse exactitude et d'une toujours bonne application.

RIENDUTOUTISME

C'est ainsi que le *Monde* qualifiait l'autre jour le programme de *l'Indépendance Canadienne* le nouveau journal lancé par M. Barthe le vétéran de Trois-Rivières.

Le *Monde* rééditait le vieux mot d'Henri Rochefort; Art. 1o. — A dater de ce jour, il n'y a plus rien.

Art. 2o. — Re Personne n'est chargé de l'exécution du présent décret.

Mais vraiment notre confrère exagère.

Il n'est pas si radical que cela le programme en question.

Qu'on en juge, le voici :

PROGRAMME

1. Le Gouverneur-Général payé et ses dépenses défrayées par la Métropole.

2. Gouverneurs provinciaux élus tous les cinq ans avec un traitement n'excédant pas \$6,000.
3. Vente de Spencerwood, la résidence actuelle du Gouverneur de la Province de Québec, et d'autres propriétés appartenant au gouvernement aux fins de payer nos dettes provinciales.
4. Sénat électif au second degré, tous les cinq ans, les propriétaires fonciers et les électeurs sachant lire et écrire ayant seuls droit de vote.
5. Abolition du Conseil Législatif.
6. Liberté religieuse : écoles séparées ; Pas d'Ecoles sans Dieu.
7. Abolition du droit de *veto* fédéral.
9. Vote obligatoire à peine de déchéance.
10. Suffrage universel : *one man one vote* !
11. Abolition de l'Acte du Cens Electoral.
12. Loi sommaire punissant d'au moins un an de prison l'acheteur et le vendu, le corrupteur et le corrompu, lors d'une élection politique.
13. Scrutin de liste par circonscription *électorale* et représentation basée sur la population pour chaque arrondissement.
14. Réformes judiciaires.
15. Indépendance des Juges et leur exclusion absolue de toutes participations aux différends des partis politiques, les questions constitutionnelles seules devant être soumises à la Cour Suprême.
16. Les Juges choisis, autant que possible, parmi les membres du barreau qui se sont exclusivement livrés à l'exercice de leur profession durant dix années et ce sur recommandation spéciale de la majorité des membres des divers conseils du Barreau de chaque Province au scrutin secret, de même que la chose se pratique pour le choix des Evêques catholiques recommandés à Rome.
17. Abolition de l'Institution du Grand Jury.
18. Libre échange avec le monde entier, restreint seulement pour les besoins d'un revenu strictement nécessaire au service public.
19. Abolition des taxes provinciales.
20. Réorganisation de la milice en vue de la création d'une petite armée nationale effective au lieu et place de la comédie militaire actuellement contrôlée par un ministre de la milice qui s'y entend comme un aveugle-né en couleurs.
21. Parlements convoqués à époques fixés.
22. Réduction du nombre des ministres fédéraux et provinciaux.
23. Abolition de la charge coûteuse et à la fois inutile de M. Chs Tupper à Londres.
24. Maintien de nos institutions religieuses civiles et nationales, telles qu'elles existent aujourd'hui, et des privilèges accordés aux diverses nationalités peu-

plant le Dominion, à savoir : liberté, tolérance, respect et justice mutuels.

25. Indépendance du Canada.

En somme : qu'est-ce qu'il abolit ?

Le lien britannique.—Il y a longtemps que cela se prépare.

Spencer Wood.—Personne ne regrettera ce palais.

Le Conseil Législatif.—En voilà une perte !

Le *veto* fédéral.—Qui le pleurera, ce ne sont pas les catholiques du Manitoba, pourtant.

Le double mandat.—Ça devrait être fait depuis longtemps.

L'acte du cens électoral.—Qui n'aurait jamais dû exister.

Le grand Jury.—Bien d'autres s'en passent.

Les taxes provinciales.—Quel bonheur !

Le grand commissaire.—Quelle chance.

Voyons, nous désirerions bien savoir dans cela quelle est l'institution utile supprimée.

Quant à nous, nous applaudirons de tout cœur aux suppressions conseillées.

Quant au reste, il y a matière à discussion et nous avons l'intention d'examiner ces points en travail.

Le projet de M. Barthe est consciencieux et mérite mieux que d'être condamné sur une simple boutade.

POLITIQUE.

OPERA FRANCAIS

Nous nous étions abstenus de faire des critiques sur la troupe de l'Opéra Français, afin de ne pas nuire à l'entreprise en disant notre façon de penser.

La troupe, à ses débuts, a subi les ravages du climat, aujourd'hui, elle est en possession de tous ses moyens et nous pouvons, sans risquer d'être involontairement injustes, rendre compte des représentations.

Nous commencerons nos articles la semaine prochaine.

EDEN MUSÉE

Nous n'avons pas, jusqu'à ce jour, parlé de cet intéressant établissement, parce que nous pensions que le public, lui préférant les pantomines américaines ne lui continuerait pas sa faveur.

Il n'en est rien. On se porte en foule à l'Eden Musée, et cet établissement mérite aujourd'hui le nom de théâtre.

Nous suivrons les représentations et nous en rendrons compte chaque fois que le spectacle aura quelque originalité.

L'ÉTAT ET L'ASSURANCE OUVRIÈRE

Nous ne pouvons concevoir une Société si elle n'est fondée sur le principe de la propriété individuelle et sur la famille ; car l'homme est un être libre, moral. Mais l'homme n'est pas un être isolé. Il fait nécessairement partie d'un corps social auquel il est contraint de déléguer une part de ses droits dans l'intérêt commun. Liberté et solidarité : voilà donc les deux principes qui doivent régir l'ordre social. Notre liberté s'arrête là où commence la liberté d'autrui : pas de droits sans devoirs.

L'ordre social que l'État a le devoir de maintenir, consiste à régler sagement les rapports entre les droits de l'individu et ceux de la collectivité. Individualistes à outrance et collectivistes sont, les uns et les autres, aux deux extrêmes, et méconnaissent la véritable nature de l'homme.

L'État a des devoirs particuliers envers certaines catégories d'hommes. Il fournit aux malfaiteurs le vivre et le logement. Mais il est aussi une foule d'individus qui ne sont coupables que d'imprévoyance, et qui deviennent de ce fait une gêne ou un danger pour le corps social. Il en est d'autres qui sont victimes involontaire de certaines causes sociales ou naturelles de misère.

L'État représentant l'unité de la nation, est l'organe suprême du droit, l'instrument de la justice.

Emanation des forces vives et des aspirations intellectuelles du pays, il est chargé d'en favoriser les développements dans toutes les directions. Comme le prouve l'histoire, il est le plus puissant agent de civilisation et de progrès.

La liberté de l'individu doit être respectée et même stimulée ; mais il faut qu'elle reste soumise aux règles de la morale et de l'équité ; et ces règles qui deviennent de plus en plus strictes, à mesure que les idées du bien et du juste s'épurent, doivent être imposées par l'État.

La liberté industrielle est chose excellente. Le libre échange, la liberté du travail et des contrats ont énormément contribué à accroître la production de la richesse. Il faut donc abattre toutes les entraves à la liberté, s'il en existe encore. Mais c'est à l'État qu'il appartient d'intervenir quand les manifestations de l'intérêt individuel arrivent à être en contradiction avec la mission humaine et civilisatrice de l'économie politique en amenant l'oppression et la dégradation des classes inférieures.

Ainsi donc, l'État a une double mission : d'abord maintenir la liberté dans les limites tracées par le droit et la morale ; en second lieu, accorder son concours partout où le but qui est le progrès social peut être mieux atteint en cette matière que par les efforts

individuels, qu'il s'agisse de l'amélioration, des ports, des voies de communication, du développement de l'instruction, des sciences, des arts ou d'un certain objet d'utilité générale.

L'intervention de l'État ne doit pas être toujours repoussée comme le veulent les économistes à outrance, ni toujours admise, comme le demandent certains socialistes. Chaque cas doit être examiné à part, en tenant compte des besoins à satisfaire, et des ressources de l'initiative privée.

Seulement, c'est une erreur de croire que le rôle de l'État s'amointrisse à mesure que la civilisation progresse. Il est aujourd'hui d'une autre nature que sous le régime patriarcal ou despotique, mais il s'étend sans cesse dès que s'ouvre une voie nouvelle à l'activité humaine, que s'épure l'appréciation de ce qui est licite et de ce qui ne l'est pas.

C'est en vertu de ces principes que nous reconnaissons à l'État le droit d'édicter des lois sur l'assurance. Mais faire des lois, et se faire assurer sont deux choses distinctes. Les Français, ne sont ni mûrs, ni propres à la pratique de l'assurance obligatoire pratiquée par l'État. Il faut, pardonnez l'expression, il faut des têtes et des tempéraments allemands pour organiser, diriger et accepter une semblable machine, si cette étude de l'assurance allemande intéresse le lecteur, je pourrai un jour faire connaître son mécanisme qui est peu connu avec exactitude, malgré les données décousues qu'en donne la presse de temps à autre.

Du reste, ce droit reconnu à l'État par les sociologues et par les économistes d'édicter des lois de protection ou d'assurance ouvrière, celui-ci ne paraît pas en user avec une confiance très empressée. Je le comprends, car le terrain est inexploré et plein d'imprévu peut-être dangereux.

Le mieux, peut-être, en cette matière, serait que l'État, laissant ses entreprises à l'initiative privée, édictât une loi en trois ou quatre articles, disant en substance : " L'État offre son concours financier, dans telle proportion, à toute société d'assurance ouvrière : assurance contre les accidents, la maladie, la vieillesse et le chômage.

" Ces Sociétés doivent être reconnues et contrôlées par l'État, etc."

Tous les économistes et philanthropes, tous les moralistes reconnaissent aujourd'hui que la charité faite au pauvre est dans trop de cas une prime accordée à la paresse. Jusqu'à présent, c'est par l'assistance qu'on a lutté contre les dangers sociaux de la misère, contre les maux de la maladie, de la vieillesse, du chômage, nous savons quelles sommes Paris consacre à ce service. Il est temps de comprendre qu'aux invalides du travail, ce qu'il faut, ce

n'est pas l'aumône, mais une honorable retraite acquise par l'assurance contre l'invalidité ; aux travailleurs valides, en temps de chômage, il faut la caisse d'assurance contre ces mauvais jours ou l'assistance par le travail.

Si communes, sociétés et particuliers affectaient à la création de ces institutions, une partie des ressources qu'elle consacrent à l'assistance, en vingt ans, notre organisation sociale serait rajeunie et sans crainte, en face de l'avenir. La prévoyance est à la misère ce que l'hygiène est à la maladie. L'ouvrier manque de prévoyance par nature, par éducation et par l'influence du milieu. Les exceptions ne sont pas rares cependant. Mais, prévoyant ou non, l'ouvrier sera fort aise qu'on lui vienne en aide dans cette voie.

“ L'homme trop pauvre est peu disposé à l'épargne parce qu'il gagne à peine le nécessaire. Si par hasard il se trouve à la tête de quelques piastres, il est porté à les dépenser ; car s'il les mettait de côté, il ne serait pas sensiblement moins pauvre. Prêchez-lui l'économie, il vous répondra : à quoi bon, cela n'en vaut pas la peine. ” Ed. About.

Il faut donc aider à cet homme, et lui montrer que mettre de côté quelques piastres tous les mois, cela vaut la peine. Tous ceux qui font partie des Sociétés de secours mutuels sont convaincus de cette vérité.

Ces Sociétés de secours mutuels créées en cas de maladie laissent l'homme exposé à d'autres éventualités fort graves, telles : que la vieillesse et le chômage.

L'assurance intégrale seule peut donner à l'ouvrier les véritables garanties de l'existence, lui enlever toute crainte, et tout prétexte de plaintes.

LABOR.

MARSEILLE

PIERRE LAROUSSE

Depuis quinze jours environ, il a son monument à Toucy, France, son lieu de naissance. Quand justice complète lui sera rendue, il y aura, dans chaque bureau de rédaction, une petite chapelle à lui consacrée, avec les seize volumes du dictionnaire devant laquelle chacun ira lui rendre hommage, et en même temps reprendre des forces à la source toujours prête et abondante.

M. le ministre de l'instruction publique de France a tenu à présider lui-même la cérémonie d'inauguration et il a bien fait. Quand il sera arrivé au terme de son mandat, (ce que Dieu reporte au plus lointain délai possible Monsieur le ministre aura présidé des inaugurations qui ne valaient pas celle-là et aura prêté son éloquence à de plus médiocres.

Larousse est un nom populaire. Quiconque tient une plume, quiconque a eu besoin sur un sujet quelconque de renseignements précis et de notions courantes en quelque ordre de connaissances que ce soit, a un devoir de reconnaissance envers lui.

Quand Taine mourut, on nous raconta qu'à l'École normale, savant avant l'âge, ayant déjà porté de tous côtés l'immense activité de son esprit, et sinon appro-

fondi, du moins visité, toutes les provinces de la connaissance humaine, ses camarades étant mis en doute sur une question et ayant besoin d'être fixés, avaient l'habitude de s'en référer à lui et de le prendre pour arbitre.

Ils s'en servaient comme d'un dictionnaire et appelaient cela le “ feuilletter. ” Allons feuilletter Taine, était une formule souvent employée dans la maison. En agrandissant les choses, et en passant du particulier au général, quelle discussion s'est jamais engagée en France dans un milieu un peu cultivé, quelle question d'histoire, de littérature, d'industrie, de science courante a été jamais jetée sur le tapis, même parmi les gens instruits (mais en ce temps, qui peut se vanter de tout savoir) sans qu'on entende au bout de quelque temps pousser ce cri : Voyons dans Larousse ! Hélas ! combien même de nos bons savants n'ont jamais vu que dans Larousse !

L'oncle Sarcey, qui représente si merveilleusement la foule et que la foule aime tant pour cela, ne va pas chercher de midi à quatorze heures : lui qui sait tant de choses, il a déclaré solennellement que tout ce qu'il avait besoin de savoir en dehors de ce qu'il sait, il allait de suite l'apprendre dans Larousse.

Celui-là au moins a le mérite de la franchise et ne fait pas le dédaigneux. On y trouve tout dans Larousse. Vous vous souvenez même de ce président de la Chambre qui, naguère encore, invoquait son auteur et prétendait y avoir trouvé ce qui n'y était pas ?

Plaisanterie à part, pour qui ne veut pas trouver du nouveau et n'a pas l'intention de creuser un sillon personnel, les volumes du Dictionnaire universel sont un outil merveilleux et peuvent remplacer des bibliothèques entières.

Cestes, Robinson Crusôé, dans son île, n'a pas connu l'ennui, grâce au travail et à la Bible, mais en vérité, je vous le dis, le Larousse a dû bien lui manquer, et même non écrivain, que de peines, que de recherches, que de pertes de temps, le précieux ouvrage lui aurait épargnées !

Il fut obligé de tout découvrir ou redécouvrir. Avec le Larousse, il aurait fait comme fait Sarcey, comme nous faisons tous. La main sur un volume, et l'ignorant devant savant, et fait part de sa science aux autres. Il y a bien les puristes et les hommes exacts, qui ne parlent de Larousse qu'avec un sourire de dédain.

Que d'erreurs, que de choses inexactes ! nous en convenons, mais il n'y en pas, cependant, en telle quantité qu'on veut bien le dire. Et puis, les délicats sont malheureux, rien ne saurait les satisfaire. Donc, pas d'ingratitude. Ayons pour Larousse le respect, l'affection et la reconnaissance qu'il mérite.

N'oublions pas une chose que le ministre dans son discours n'a eu garde d'oublier. Ce Larousse fut un brave homme, travailleur infatigable, affamé de progrès, amoureux de la liberté, patriote ardent, qui aima bien son pays, qui mourut même de l'avoir vu souffrir et à deux doigts de sa perte.

On a rendu hommage, dimanche dernier, à un savant, à un patriote, dont le nom mérite de n'être point oublié. Toutes les plaisanteries et les critiques n'y feront rien : prononcer le nom de Larousse, en France, c'est rappeler un nom et une œuvre.

BIBLIOGRAPHE.

APPEL TOUCHANT

Nous lisons dans le *Glasgow Observer*, grand journal publié à Glasgow, Ecosse, l'annonce suivante :

AU RÉDACTEUR — Cher monsieur : Mes gens, tous des mineurs, étant en grève depuis quatorze semaines, se meurent de faim. Je ne puis voir leurs enfants, les petits du Christ, affamés. J'en ai vu un, ces jours derniers, inanimé sur le seuil de l'école ; il se mourait de faim. Auriez-vous la bonté de me permettre d'offrir en vente dans vos colonnes, sans me charger le prix d'annonce, deux calices et deux étoiles, qui sont ma propriété personnelle ? J'en demande £14 pour nourrir mes pauvres enfants. Ces objets valent beaucoup plus et peuvent être achetés séparément. A vous en Jésus-Christ.

PASTEUR.

P. S.—S'adresser au bureau de ce journal.

Cet appel de ce curé écossais est des plus touchant. Il nous rappelle la charité de St-Charles Borromée qui vendit les vases de l'autel pour soulager les pauvres, pendant la famine qui ravageait la ville de Milan.

Espérons qu'il aura été entendu et que des personnes charitables auront donné au bon pasteur assez d'argent pour ses pauvres sans le forcer à se dépouiller de ses calices et de ses étoiles.

C'est égal cet exemple est bon à retenir, on ne voit pas cela partout,

CATHOLIQUE.

PLUS FORT QU'A QUEBEC

Le tribunal de district de Moeding dans la Basse-Autriche, a rendu ces jours-ci un jugement très intéressant.

Un mari avait, dans une requête au tribunal, accusé sa femme de négliger ses devoirs de mère et lui avait reproché, en outre, de lire des livres licencieux.

Là-dessus, la femme d'intenter à son mari un procès en diffamation ; mais le tribunal l'a débouté de sa demande et a renvoyé le mari des fins de la plainte.

Dans les considérants, il est dit entre autres que la demanderesse avait, en effet, " lu Zola et d'autres écrits pornographiques " et qu'elle était incapable d'élever elle-même ses enfants.

Son Honneur le juge Doherty a informé les avocats dans la cause du *Canada-Revue* contre Mgr Fabre que jugement serait rendu mardi matin à 10 heures et demie.

FEUILLETON

LA MAIN COUPEE

PREMIERE PARTIE

II

— Non, c'était un Brésilien comme eux, un homme de trente-cinq ans environ, grand et fort, barbe et cheveux d'un noir de jais, et qui avait une physionomie très accentuée. Je l'ai vu plusieurs fois en ville. Il était en marché pour acheter un navire, lorsque votre père, qui avait perdu presque la moitié de ses matelots, lui a proposé de le prendre à son bord, lui et ses hommes. Il a accepté, et l'*Argus* est parti avec ce nouvel équipage."

Sa conversation avec le gouverneur dissipa tous les doutes d'Armand. Ainsi l'*Argus* à peine parti de Guayaquil, avait été de nouveau décimé par la fièvre jaune. La tempête l'avait forcé de relâcher dans la baie de Los Herreros, où il s'était recruté d'un équipage de forbans. C'étaient là des faits positifs. Ensuite, que s'était-il passé ? Selon toute probabilité, il s'était mis en route pour Monterey, et avait été enlevé quelques jours après avoir dépassé Guayaquil. Alors, pour cacher son crime, le Brésilien avait dû songer à dénaturer l'*Argus* autant qu'il était en son pouvoir, et à répandre le bruit de son naufrage. Il l'avait donc transformé en trois-mâts barque, en lui ajoutant un mât d'artimon, en jetant ses canons à la mer et en lui construisant une poupe ronde. C'était avec ce navire marchand improvisé, qui gardait encore l'apparence d'un bâtiment de guerre, qu'il avait relâché sur la côte, et donné à Antonio Perez la première nouvelle de cet ouragan imaginaire, où il avait vu, disait-il, un brick de guerre démanté de ses deux mâts et prêt à à périr. Enfin, pour mieux faire croire à un sinistre, la nuit même où il quittait la Punta, il avait jeté à la mer le tableau de l'*Argus*, en calculant que le courant le porterait au rivage. D'induction en induction, Armand reconstruisait dans son cerveau le drame qui avait dû s'accomplir. Il n'y avait qu'un point à régler. Quel avait été le motif de l'enlèvement de l'*Argus* ? Pour le malheureux jeune homme, il n'y en avait qu'un seul : la violente et brutale passion du Brésilien pour miss Lucy. Mais, dans ce cas, qu'était-elle devenue ? Quel avait été le sort de sir William et du commandant Dormond ? Armand, qui revenait en toute hâte, au milieu de la nuit, à la baie de Los Herreros, voyait flamboyer dans l'obscurité la scène de sang que ses pressentiments lui avait déjà montrée. Il arriva à bord en proie à un sombre désespoir ; mais concentrant avec une singulière lucidité d'esprit toutes ses pensées sur un seul but, celui de retrouver le trois-mâts barque, dût-il le chercher pendant des années entières, et jusqu'au bout du monde, il réfléchit que, bien qu'Antonio Perez l'eût vu se diriger vers le nord, le Brésilien n'avait pas dû le conduire dans les parages où l'on attendait l'*Argus*. Il résolut, en conséquence, de redescendre la côte jusqu'à Valparaíso, en fouillant les moindres points. Ces investigations, poursuivies avec une patience surhumaine, car il lui fallait vaincre le découragement qui le prenait à chaque

insuccès et apaiser le tumulte de son âme, furent sans résultat. Il semblait que le sort, avare de ses tristes faveurs, refusât d'ajouter des révélations nouvelles aux premières qu'il lui avait faites. A Valparaiso même, il n'apprit rien. Seulement, le consul l'engagea fortement à aller à San Francisco, où la soif de l'or attirait en ce moment les aventuriers de tous les pays.

Armand partit. Mais de si longues émotions l'avaient usé. En face d'une traversée de soixante jours, et sans aucun incident probable, il tomba dans une grande langueur. Quelle espérance, en effet, avait-il devant lui, sinon d'acquérir la certitude d'un horrible malheur ? La pensée même que la jeune fille qu'il adorait pouvait être la proie d'un bandit n'excitait plus en lui de transports d'indignation ni de rage ; elle le torturait et le consumait lentement. Il avait le triste regard, la muette mélancolie de ces hommes qu'une maladie mortelle a frappés, et qui ne s'abusent pas sur leur sort. Ses forces l'abandonnaient de jour en jour. Le plus souvent, il restait sur le pont, assis dans un grand fauteuil, contemplant la monotone immensité des flots, et parfois il pleurait sans prendre souci de cacher ses larmes. Le capitaine Ledru, auquel il avait fait ses confidences, essayait en vain de le consoler, et lui reprochait l'état où il le voyait.

— "Que voulez-vous ? lui répondait Armand. Je suis las ; je n'ai plus que la force de souffrir."

D'autres fois encore, il ajoutait :

— "De toute façon, n'est-elle pas irrévocablement perdue pour moi ?

— Mais votre père ! Ne songez-vous plus à lui ? reprenait Ledru.

— Oh ! soyez tranquille, mon ami, disait Armand d'une voix basse et sourde ; je le vengerai. Je ne mourrai pas avant d'avoir accompli mon devoir."

Un jour, le capitaine eut une inspiration heureuse. "Voilà bien les jeunes gens, s'écria-t-il, toujours uniquement préoccupés de leurs amours et s'imaginant qu'il n'y a qu'une femme au monde ! Eh ! qui vous dit que le Brésilien se soit pris de passion pour miss Lucy ! Un homme qui a fait tous les métiers, qui a été négrier et pirate, se soucie bien d'une femme de plus ou de moins ! En enlevant l'*Argus*, il n'a eu, j'en suis sûr, d'autre désir que de se procurer de bonnes planches à mettre sous ses pieds, des munitions et des armes. Et, pour un négociant ruiné de son espèce, ce n'est pas déjà une si mauvaise spéculation. Il ne se sera même donné la peine de tuer personne. Il aura déposé le commandant Dormond, sir William et sa fille, sur quelque point de la côte, ou tout simplement dans un youyou avec des galettes de biscuit et un baril d'eau, et il aura continué sa route sans plus s'inquiéter d'eux. Vous recevrez de leurs nouvelles ou vous les retrouverez sains et saufs au moment où vous vous y attendez le moins."

Armand se leva avec vivacité et serra dans ses mains amaigries le bras du capitaine.

— "Sur votre honneur, Ledru, s'écria-t-il, croyez-vous à la possibilité de ce que vous venez de me dire ?

— "Pardieu !" répondit le capitaine avec l'admirable bon sens du cœur, car il comprit que ce jeune homme désolé ne demandait qu'à se rattacher à une espérance, si frêle qu'elle fût.

Il sembla, en effet, à Armand qu'un bandeau lui

tombait des yeux. Passant avec rapidité d'un extrême à l'autre, il conçut à peine comment il avait pu jusque-là se méprendre de la sorte. N'était-il pas naturel que la cupidité seule eût poussé le Brésilien à enlever l'*Argus* ? Plein de cette pensée, il lui pardonnait presque, et, s'il avait le bonheur de le rencontrer bientôt, il ne menacerait pas de le livrer à la justice ; mais, à force de prières et à prix d'or, il le déterminerait à lui dire ce qu'il avait fait de ses victimes. Croyant déjà serrer dans ses bras son père et sa fiancée, il revint promptement à la santé, au courage, presque à la joie.

Ces illusions allaient être de courte durée, mais Armand était sauvé. Dorénavant il ne devait plus avoir de défaillances.

Vers le milieu de la traversée, à peu près, la goëlette relacha à Acapulco. Cette grande rade, où touchaient autrefois les galions espagnols, était alors déserte, et la mer bleue et transparente venait mourir en petits flots d'argent sur le sable fin du rivage. Armand, pour prendre un peu d'exercice, était descendu avec l'embarcation qu'il envoyait faire de l'eau. Il se promenait sur la plage, quand il aperçut une fosse fraîchement remuée et surmontée d'une croix de bois noire. Sur la croix, il y avait ces simples mots : "Ci-gît Pierre," et au-dessous, ces trois larmes blanches, que les matelots affectionnent dans les inscriptions tumulaires. Depuis qu'il allait à la recherche de l'*Argus*, Armand avait pris l'habitude de donner de l'importance aux moindres incidents. Ce nom français de Pierre le frappa.

Il y avait autour de lui plusieurs nègres, que la vue de l'embarcation avait attirés.

— "Qu'est-ce que cela ? leur demanda-t-il en leur montrant la tombe.

— Ah ! dit l'un d'eux, hier un grand bâtiment est venu. Un matelot s'est baigné au bord de la mer et a été coupé en deux par un requin. Ses camarades l'ont enterré là.

— Et quelle forme avait ce navire ?

— C'était un grand navire qui arrivait du sud. Il avait trois mâts et un arrière tout rond.

— Si cet homme était un matelot de l'*Argus* ! se dit Armand. — Il faut que je le sache."

La goëlette devait appareiller le soir même ; le départ fut remis au lendemain. A minuit, le jeune officier se rendit à terre avec le capitaine Ledru et deux matelots qui portaient des bêches et un fanal. La nuit était noire et sans lune, et il eut quelque peine à trouver la fosse. Ces hommes n'étaient pas sans terreur à la pensée de ce qu'ils allaient faire.

— "Allons !" leur dit Armand.

Ils enlevèrent la terre avec précaution, mais ils n'eurent pas besoin de creuser longtemps. A deux ou trois pieds de profondeur, ils trouvèrent le corps, sur lequel Armand dirigea les rayons du fanal. Le ventre était ouvert par une large plaie ; une jambe manquait, et l'autre était à demi détachée du tronc. Le buste était vêtu d'un paletot semblable à ceux qu'on porte à bord des navires de guerre. Il y avait écrit sur les boutons : "Equipages de ligne." La tête, très basané pendant la vie avait un peu pâli. Les convulsions de l'agonie l'avaient douloureusement contractée. Bien qu'immobile et froide, elle paraissait souffrir encore.

Armand, accroupi près du cadavre, le regardait attentivement. Il lui semblait qu'il avait vu cet homme à bord du brick. Mais ses souvenirs n'étaient pas précis, et la mort, qu'il interrogeait, ne lui livrait pas ses secrets. Il eut alors l'idée de retrousser une des manches, et il vit sur le bras, tatoués en bleu, un cœur enflammé et ces deux mots : *Pierre. — Argus.*

Ainsi cet homme, mangé par un requin, et dont la fosse était creusée juste à l'endroit où le hasard de sa traversée faisait relâcher Armand, avait été un matelot du brick. Ce grand bâtiment, qui venait du sud, pouvait être l'*Argus* lui-même. Armand fit pieusement recouvrir le corps ; puis, sans perdre une minute, il retourna à bord et appareilla. Il espérait regagner les vingt-quatre heures d'avance que le trois-mâts avait sur lui. Mais ses efforts furent inutiles, et ce fut sans l'avoir rejoint qu'il arrivât à San Francisco.

La rade était couverte de navires ; la ville se composait d'une multitude de maisons en bois. Une immense population cosmopolite de marins, de négociants et d'aventuriers, se pressait dans les rues. Tous ces hommes, la plupart armés, portaient sur leurs visages la trace des plus ardentes passions, résumées en une seule, la fièvre de l'or. Armand, qui se rendait chez le consul, les regardait avec une curiosité inquiète. À chaque pas il s'imaginait rencontrer le Brésilien. Le consul en était encore à la simple nouvelle du naufrage du brick. Armand le mit au courant de ce qui se passait.

"Si le trois-mâts barque lui dit-il, est ici, il est probable que quelques-uns de ces hommes désertèrent. Je vous prierais donc d'afficher un avis d'une forte récompense à celui qui donnera des nouvelles de l'*Argus.*"

Le consul le lui promit et lui apprit que le *Vigilant* était en rade. Armand alla voir aussitôt le commandant. Cet officier avait fait d'infructueuses recherches et paraissait persuadé du naufrage de l'*Argus*. D'ailleurs, depuis quelques mois il n'avait pas quitté San Francisco, où il avait l'ordre de rester en station.

Alors, sans se décourager, Armand résolut d'examiner l'un après l'autre les nombreux bâtiments de la rade. Il passa toutes ses journées en embarcation, sentant à chaque instant renaître une espérance, et, à chaque instant, se trouvant trompé dans son espoir. Enfin, un jour, il découvrit un navire dans lequel il crut reconnaître le brick. Ce navire avait bien le signalement du trois-mâts barque : un mât d'artimon ajouté, un roof à l'arrière et une poupe ronde, et cependant la carène fine et élancée d'un bâtiment de guerre. Le cœur d'Armand bondit dans sa poitrine. Craignant d'être remarqué, il se retira ; mais il revint la nuit même. Il comptait profiter du peu de surveillance qu'on exerce d'ordinaire sur les navires de commerce et monter à bord sans être vu. Mais il eut à peine mis le pied sur l'échelle qu'une voix menaçante lui cria :

"Qui va là ?

— Je me suis trompé," répondit Armand, qui s'éloigna.

Un service si bien fait l'étonna, tout en le confirmant dans ses soupçons. Il était agité de tant d'émotions diverses, qu'il ne savait pas à quoi se résoudre. La pensée qu'il avait eue, pendant la traversée, d'acheter,

à prix d'or, du Brésilien la révélation de son crime, lui parut à bon droit une folie. Après avoir longtemps réfléchi, il se décida à prier le commandant du *Vigilant* de l'accompagner à bord du trois-mâts, où ils pourraient faire telle perquisition qu'il leur plairait.

Ce trois-mâts, si bien gardé pendant la nuit, l'était fort peu pendant le jour. Quand le commandant et Armand y furent montés, ils eurent quelque peine à trouver un matelot. Ce matelot héla le second, qui était occupé à ranger des marchandises dans la cale. Celui-ci monta, et Armand tressaillit en l'apercevant. C'était un Anglais à cheveux et à favoris roux. Il crut voir l'homme que lui avait dépeint Antonio Perez. Toutefois Armand fut dérouté par la physionomie honnête et calme du second.

"Je voudrais, dit le commandant du *Vigilant*, voir le capitaine du navire.

— Le capitaine n'est pas à bord. Il est parti avec la chaloupe, et ne reviendra que ce soir.

— J'ai, continua le commandant, des doutes sur la nationalité de votre trois-mâts. Je voudrais vérifier ses papiers."

Le second mena le commandant et Armand dans le roof. Les papiers étaient en règle. Le trois-mâts naviguait sous le pavillon de l'Amérique centrale, et était parti deux mois auparavant de Valparaiso, avec un chargement de madriers et d'outils de toutes sortes.

"Nous allons maintenant visiter le navire. Conduisez nous."

L'Anglais ne fit pas d'objection ; il semblait regarder comme inutile de protester contre le droit de visite que s'arrogeait le commandant. Il fit lever tous les panneaux et ouvrir toutes les armoires qu'on lui désigna. Nulle part il n'y avait d'armes, et aucun objet ne portait la marque d'un arsenal militaire. Cependant ce navire, dont le faux-pont avait été coupé pour agrandir l'entrée de la cale, dont les baux étaient consolidés par des courbes de fer, n'avait pas l'apparence d'un navire de commerce. Le commandant du *Vigilant* en fit la remarque.

"Ce n'est pas étonnant, dit l'Anglais, il a été effectivement construit pour être un brick de guerre. Le gouvernement de Guatemala l'avait commandé à Bordeaux ; mais, après l'avoir fait venir, il n'a pas été assez riche pour l'armer, et l'a vendu au capitaine.

— Pourriez-vous me montrer l'acte de vente ?

— Oui, si je le trouve dans les appartements du capitaine."

Ces appartements étaient la seule partie du bord que les officiers français n'eussent pas encore visitée. Armand y entra avec une agitation extrême. Il crut mettre le pied dans le petit salon de l'*Argus*. C'était la même disposition, mais les murailles étaient recouvertes d'une riche étoffe. La recherche de l'ameublement et divers objets trahissaient la présence d'une femme. On devinait toutefois que cette femme devait vivre à bord comme une étrangère. Son individualité n'était empreinte nulle part : ce luxe était triste. Armand poussa une porte, et vit pendus à la cloison de longs peignoirs de différentes couleurs, sans taille, et ne gardant aucune forme de celle qui les avait revêtus.

"Le capitaine navigue donc avec sa femme ? dit Armand d'une voix tremblante.

— Ou sa maîtresse," dit le second avec un gros rire.

Il n'y avait à cela rien d'étonnant. Beaucoup de capitaines marchands emmenaient des femmes à San Francisco et les entretenaient avec un grand luxe.

L'Anglais avait ouvert le tiroir d'un petit guéridon, et avait présenté au commandant l'acte de vente, dûment en forme et revêtu de la signature du délégué du gouvernement de San Salvador.

"Tout est en règle, dit le commandant du *Vigilant* à Armand, et je ne vois rien qui puisse justifier vos soupçons.

— Il faudrait voir le capitaine et cette femme.

— Eh bien, nous les verrons, mais une autre fois. Je suis très occupé tous ces jours-ci."

Armand n'osa point insister auprès du commandant du *Vigilant* : il se tut. D'ailleurs la déception qu'il venait d'éprouver était si cruelle, qu'il ne savait plus s'il rêvait ou s'il était éveillé. Des mouvements intérieurs, d'une extrême violence et mêlés de frissons, ébranlaient tout son corps. Une voix lui criait que c'était bien l'*Argus*, et il lui semblait que le bâtiment tressaillait sous ses pieds, comme s'il eût voulu se faire reconnaître de lui. Cependant il n'y avait pas de preuve. Quelques matelots qui n'étaient ni Français, ni Brésiliens, le regardaient d'un air tranquille. Le commandant l'attendait. Il fallait partir : il partit.

Arrive à terre, Armand eut à peine pris congé du commandant du *Vigilant*, qu'il rencontra un domestique du consul. Cet homme le cherchait, et lui dit que son maître désirait le voir sur-le-champ. Le consul reçut Armand avec un certain mystère, et l'emmena dans son cabinet :

"Voici, lui dit-il, la lettre que je viens de recevoir."

Armand lut ce qui suit : "Si M. Armand Dormond désire avoir des nouvelles de l'*Argus*, il n'a qu'à venir ce soir à minuit au monte de la rue del Tesoro. Je serai au fond de la salle, dans le coin à droite. Qu'il prenne seulement des précautions, car nous serons probablement surveillés."

A minuit, Armand se rendit au monte. Le fidèle Ledru l'avait accompagné, mais il resta à la porte. Dans le monte, les tables étaient dressées et couvertes d'or. On jouait en buvant. Le plus grand nombre des hôtes du tripot avaient leurs revolvers auprès d'eux. A l'endroit que signalait la lettre, Armand aperçut un homme qu'il reconnut aussitôt pour l'ancien maître d'hôtel de l'*Argus*. Malheureusement, cet homme, qui lui fit plusieurs signes d'intelligence, était presque complètement ivre. Il taillait un baccarat, et ceux qui jouaient avec lui se pressaient autour de la table de manière à en interdire l'approche. Armand soupçonna quelque piège. Tout à coup, en effet, un joueur accusa le maître d'hôtel d'avoir triché. Celui-ci se leva en chancelant. Alors il fut entouré, poussé à travers la salle et entraîné au dehors. Armand s'élança, mais il eut de la peine à percer la foule, et n'arriva à la porte que pour entendre un coup de feu et voir trois hommes qui s'enfuyaient. Le maître d'hôtel blessé était étendu sur le sol.

Armand et Ledru, qui s'étaient approchés, le prirent dans leurs bras et le déposèrent sur une des tables du monte.

L'arrivée du blessé fit peu d'impression sur les joueurs, dont quelques-uns seulement tournèrent la tête.

"Oh ! disait le malheureux, ils ne m'ont pas manqué ;

mais je révélerai ce que je sais. D'abord, ils vont à Valparaiso ; et puis, ce pauvre commandant, ils l'ont... ils l'ont..."

— "Quoi ?" demanda Armand en se penchant sur le mourant.

Une écume rougeâtre vint aux lèvres de celui-ci, il fit un soubresaut convulsif, et expira.

Armand et Ledru laissèrent là le cadavre. Ledru retourna à bord de la goëlette, et Armand alla trouver le commandant du *Vigilant*. Il y avait loin du monte au port. En outre, le vent s'était levé et la mer était agitée. Le canot fut lent à faire le trajet de terre à bord. Il fallut ensuite qu'Armand éveillât le commandant, lui racontât ce qui venait se passer, et le déterminât à se saisir immédiatement du trois-mâts barque. Ce ne fut qu'au point du jour qu'ils descendirent dans l'embarcation qui devait les conduire. Quand ils arrivèrent à l'endroit où le bâtiment suspect était mouillé la veille, ils ne le virent plus.

Armand poussa un cri de désespoir.

"Ah ! fit-il en sautant dans l'embarcation de sa goëlette, qui avait suivi le canot du *Vigilant*, il ne doit pas être loin encore ?"

En quelques minutes, la goëlette fut sous voiles. Une fois hors de la rade, Armand aperçut effectivement le trois-mâts barque qui courait vent arrière et faisait route dans le sud. Il s'élança sur ses traces. Pendant plusieurs jours, il le perdit de vue et le rejoignit tour à tour. Il semblait que ce bâtiment, dont la marche était évidemment supérieure à celle de la goëlette, consentit à se laisser poursuivre. Armand ne songeait plus à son père ni à sa fiancée, dont l'un sans doute était mort, l'autre deshonorée ; il ne se sentait dans l'âme que les instincts du chasseur. Pourtant à la hauteur de San Salvador, le trois-mâts, continuant de faire route au sud, disparut définitivement. Armand, qui comptait le retrouver à Valparaiso, et qui désormais était sûr de le reconnaître entre mille navires, ne se découragea pas. Il eut même la curiosité de relâcher quelques heures à San Salvador, pour ajouter une preuve authentique aux preuves qu'il croyait déjà de l'enlèvement de l'*Argus* ; car il ne doutait pas un instant que l'acte de vente, présenté par le second du trois-mâts au commandant du *Vigilant*, ne fût simulé. Aussi son étonnement fût-il extrême quand il apprit que cette vente était très réelle. L'acte avait été passé par devant le consul brésilien, qui lui assura connaître depuis longtemps don Ramon Cabrera comme un très honnête homme. Armand fut dévoré d'une horrible inquiétude. S'était-il donc trompé sur le compte du trois-mâts barque, et n'avait-il pas été conduit que par un aveugle instinct de haine ? Ainsi, cette fuite du navire, qui avait suivi la révélation du maître d'hôtel n'était qu'un simple hasard. Cette émotion extraordinaire qu'il avait ressentie n'était qu'un faux pressentiment ! — Parfois dans ce chaos d'appréciations, il sentait sa raison prête à lui échapper. Il n'éprouvait plus qu'un désir furieux d'arriver à Valparaiso, pour voir cesser une incertitude si horrible qu'il ne se jugeait plus capable de la supporter longtemps.

HENRI RIVIÈRE

(A suivre)

Au premier rang pour y rester!

Il y a plusieurs bonnes choses dans les différents genres de clavigraphes, mais cependant pour la facilité d'opération, la perfection de l'alignement, la simplicité de construction, les qualités de durée, le MEILLEUR de tous est sans contredit

Le "Calligraph"

Il n'a pas de supérieur, ni même d'égal.

On enverra un catalogue décrivant le Calligraph et les fournitures qui s'y rattachent sur demande.

THE AMERICAN WRITING MACHINE CO.

HARTFORD, CONN., E.-U.

MORTON, PHILLIPS & CIE,

AGENTS POUR LA PROVINCE DE QUEBEC ET L'EST D'ONTARIO.

MONTREAL.

'North British & Mercantile'

CIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE

CAPITAL.....	\$15,000,000
FONDS INVESTIS.....	53,053,710
FONDS INVESTIS EN CANADA.....	5,200,000
REVENU ANNUEL.....	12,500,000

Directeur-Gérant :—THOMAS DAVIDSON, Ecr.

DIRECTEURS ORDINAIRES :

W. W. Ogilvie; A. MacNider, Ecr., Banque de Montréal; Henri Barbeau, gérant général Banque d'Épargne de la cité.

La Compagnie, étant la plus forte et la plus puissante qui existe, offre à ses assurés une sécurité absolue, et en cas de feu un règlement prompt et libéral.
Risques contre le Feu et sur la Vie acceptés aux taux les plus modérés.

BUREAU PRINCIPAL EN CANADA,

78 St-Francois-Xavier, Montreal.

GUSTAVE FAUTEUX,

TELEPHONE BELL No. 318.

Agent pour Montréal et les environs.

Imprime par la Compagnie d'Imprimerie Desaulniers, et publié par Aristide Filatrault au No. 22 rue Saint-Gabriel, Montréal.

BURROUGHS & BURROUGHS,

AVOCATS

Chambres 613 et 614 Bâtisse de la New York Life, 11 Place d'Armes, Montréal.

MM. B. font la collection.

Chas. S. Burroughs. W Herbert Burroughs.

ARTHUR GLOBENSKY

AVOCAT.

"N. Y. L. B." Chambres 316 et 317.

J. A. DROUIN

AVOCAT.

Bâtisse de l'Assurance "New York Life" 11 PLACE D'ARMES, Chambres 315 et 316. Telephone 2243.

LE SUN

Compagnie d'Assurance sur la Vie.

Est la Compagnie d'Assurance sur la vie qui doit être patronisée par toutes les classes de la société.

SOLIDE
ET
PUISSANTE.

Elle offre toutes les garanties désirables.

LE SUN

Compagnie d'Assurance Sur la Vie

MONTREAL.